



Assises nationales de l'enseignement
supérieur et de la recherche

26 et 27 novembre 2012 - Collège de France ●



Atelier 1

agir pour la réussite de tous les étudiants

propositions du comité de pilotage aux Assises nationales
document de travail

Le comité de pilotage des Assises a mené plus d'une centaine d'auditions d'organisations nationales représentatives. Plus de 1200 contributions lui ont été transmises par les acteurs ou partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, couvrant des champs divers, avec des approches et des points de vue variés. Les nombreuses réunions préparatoires aux Assises territoriales ont permis de renouer des échanges dans toutes les régions. Elles ont avancé des pistes qui ont enrichi les débats des Assises territoriales et abouti à des propositions, synthétisées sous la forme de 25 rapports territoriaux. D'autres ateliers spécifiques ou des focus ont particulièrement approfondi certains sujets. Un groupe de travail particulier a réfléchi sur les aspects internationaux de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Le comité de pilotage a analysé l'ensemble de ces contributions, qui ont fait l'objet de nombreuses discussions. Ce travail a abouti à la rédaction de 121 propositions ou sujets de débats qui sont listés dans trois documents de travail. Ces propositions sont regroupées en trois thèmes définis par la Ministre : « Agir pour la réussite de tous les étudiants », « Donner une nouvelle ambition pour la recherche », « Redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche », qui font l'objet de trois ateliers pendant les Assises nationales le 26 Novembre au Collège de France.

Ces propositions ont vocation à être examinées et débattues dans ces ateliers. Elles ne correspondront donc pas forcément aux propositions formulées in fine par le rapporteur général. Certaines semblent rassembler un large consensus. D'autres attendent vos réactions, soit parce qu'elles font l'objet de divergences de fond parmi les acteurs, soit parce que différents scénarios sont mis à jour, soit encore parce qu'elles ne sont pas encore formulées assez précisément. D'autres susciteront peut être des avis défavorables. C'est le rôle des rapporteurs des trois ateliers des Assises nationales de garantir la mise en débat de ces questions ouvertes.

Agir pour la réussite de tous les étudiants

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite de tous les étudiants nécessitent de prendre en compte toutes les dimensions de leur cursus et de leur vie quotidienne : depuis l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle, en passant par la simplification de l'offre de formation et la rénovation des méthodes pédagogiques, y compris les dispositifs d'alternance et de formation tout au long de la vie. Parmi les questions qui demandent un approfondissement particulier, cet atelier examinera notamment : celle de la continuité entre le lycée et l'université, celle de la cohérence entre les filières post-bac, les conditions de vie et de travail des étudiants et le rôle du numérique dans la rénovation pédagogique...

Propositions :

- 1. Améliorer la lisibilité des parcours, l'affichage d'un socle de connaissances et de compétences acquises et lisibles, notamment par les entreprises, en cohérence avec le cadre européen des certifications.**
- 2. Mettre en place à l'échelle régionale/académique, entre Etat, régions, établissements, une instance de coordination du système de formations post bac et de mutualisation des pratiques d'orientation et d'information sur les contenus des formations, leurs débouchés professionnels, les poursuites d'études possibles. Généraliser, en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur, des modalités d'orientation active renouvelées, plus personnalisées, nécessitant des moyens accrus et s'appuyant sur une coopération entre enseignants du secondaire et du supérieur.**
- 3. Construire un dispositif d'information et d'orientation spécifique pour les étudiants en situation de handicap, des procédures spécifiques d'admission, un guide régional pour l'étudiant en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.**
- 4. Réformer la Licence grâce à un cadrage national des diplômes permettant une spécialisation disciplinaire progressive, pouvant débiter par une première année consacrée aux études dans un grand champ disciplinaire. Accroître la lisibilité des formations, en formulant un cadre national des diplômes (notamment des intitulés, et des volumes horaires d'enseignement minimum). Permettre aux établissements de développer de nouvelles formations au cours des contrats, par une révision plus régulière de l'offre de formation.**
- 5. Renforcer dans la loi la priorité d'accueil des bacheliers professionnels en STS, des bacs technologiques en IUT, en leur réservant un nombre minimal de places. Assurer l'application de cette loi en confiant aux recteurs le droit d'affectation des étudiants dans ces filières. S'assurer de l'adaptation de la pédagogie de ces filières aux acquis de leurs étudiants.**

- 6. Encourager des expérimentations de formations spécialement dédiées aux BACs professionnels, par exemple avec un encadrement spécifique, un enseignement renforcé sur les compétences de base et dans le même temps une scolarité supérieure en apprentissage permettant de valoriser les acquis de la formation professionnelle, en continuité avec le parcours du lycéen.**
- 7. Poursuivre le rapprochement des classes préparatoires et des universités en confrontant les étudiants des CPGE aux enseignants chercheurs à travers des séminaires d'introduction à la recherche inscrits dans les programmes des CPGE. Inscrire pour cela chaque CPGE en partenariat avec une université, dans laquelle les étudiants en CPGE seront inscrits. Favoriser le développement des CPGE intégrées aux universités.**
- 8. Accélérer l'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales pour regrouper toutes les études de santé au sein de l'université.**
- 9. Scénario a) Instaurer une sélection à l'entrée de la PACES. Scénario b) Ouvrir des accès passerelles à la deuxième ou troisième année des études de santé à partir de Licences généralistes ou d'une Licence santé généraliste - dans le cadre d'expérimentations dans un premier temps - c) Mettre en place des parcours LMD correspondants aux grands domaines de formation en santé : médical, pharmaceutique, rééducation et soins infirmiers, avec différents niveaux de qualification et des passerelles identifiées (vers les sciences, les écoles d'ingénieurs, les autres parcours du domaine santé, les filières du social...).**
- 10. Assurer une continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur, en préparant les futurs étudiants aux méthodologies de travail universitaire (travaux de recherche, autonomie, travaux de groupe) via l'introduction de travaux personnels encadrés obligatoires au lycée, et la découverte de nouvelles disciplines (le droit par exemple) dans les différentes filières de terminale.**
- 11. Encourager les retours d'expérience des étudiants à travers des interventions dans les lycées. Encourager les rencontres entre professeurs du secondaire et enseignants du supérieur pour échanger sur les pratiques, la coordination des programmes, etc.**
- 12. Encourager les initiatives permettant aux élèves des lycées de suivre un cours à l'université, avec possibilité de capitalisation d'ECTS.**
- 13. Inclure dans les stages de formation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) des moments de présentation des filières et des débouchés des universités à destination des élèves des lycées.**

- 14. Encourager les mobilités croisées d'enseignants entre le supérieur et les lycées.**
Augmenter le taux d'encadrement des étudiants de premier cycle, notamment en définissant une orientation nationale sur la proportion de professeurs agrégés et certifiés dans le supérieur enseignant en L1, encourager les PRAG et les PRCE à jouer un rôle actif pour assurer la meilleure continuité entre le lycée et l'université, dans les champs de l'orientation, de la méthodologie de travail, de la conscience par les étudiants des compétences requises en fonction des filières.
- 15. Faire en sorte que tout enseignant chercheur consacre une partie de son service au premier cycle.**
- 16. Rendre effective l'information sur les compétences requises à l'entrée, les taux de succès, l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études en thèse pour tous les Masters. Informer chaque étudiant sur les conditions de réussite dans les différents Masters. Garantir à tout étudiant de Licence qui le souhaite la possibilité de poursuivre ses études grâce à une offre de Master adaptée.**
- 17. Développer les semestres de formations à l'étranger en troisième année de Licence et en Master, encourager les établissements à développer une politique de formation en langue permettant les expériences à l'international.**
- 18. S'agissant des grades universitaires, clarifier et compléter les dispositifs juridiques applicables aux écoles privées, afin notamment de limiter la délivrance des diplômes conférant le grade de Master aux cas effectivement prévus par les textes - après accréditation rigoureuse de la qualité des formations délivrées - et afin de proscrire les terminologies qui peuvent prêter à confusion pour les étudiants comme pour les employeurs.**
- 19. Annuler l'accord signé le 18 décembre 2008 entre la France et le Vatican et portant sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur.**
- 20. Améliorer le dispositif de formation à la pédagogie, initiale et continue, pour les enseignants-chercheurs et systématiser ces formations.**
- 21. Renforcer l'accompagnement des étudiants dans la recherche d'un stage dans les entreprises. S'appuyer sur les réseaux d'entreprise pour développer les stages à l'international.**
- 22. Réformer la loi pour supprimer les dérogations aux interdictions de stages hors cursus, ouvrir une concertation d'urgence sur l'amélioration de la réglementation sur les stages, pour généraliser leurs gratifications, par exemple en psychologie et dans les secteurs sanitaires et sociaux.**

- 23. Encourager la présence de membres extérieurs du monde socio-économique dans des commissions pédagogiques de composantes (UFRs).**
- 24. Encourager les établissements à développer le nombre des formations en alternance et par apprentissage, en formation initiale ou tout au long de la vie.**
- 25. Faciliter la validation des acquis de l'expérience, simplifier et accélérer les procédures, diminuer les coûts selon les certifications visées.**
- 26. Encourager la reprise d'études pour les bacheliers professionnels ou technologiques qui ont déjà eu une première expérience professionnelle. Encourager le retour en formation et la formation tout au long de la vie en général en renforçant les financements de formation continue et en adaptant les rythmes et les méthodes d'enseignement aux salariés.**
- 27. Développer la possibilité de doctorat en formation continue ou en alternance, particulièrement à destination des professeurs du secondaire mais pas seulement. A la différence des doctorats classiques, ces doctorats en formation continue pourront être officiellement préparés sur une durée plus longue.**
- 28. Limiter le nombre de thèses encadrées par une même personne, le plafond dépendant de la discipline.**
- 29. Supprimer l'habilitation à diriger des recherches et redéfinir les conditions requises pour encadrer des doctorants.**
- 30. Systématiser le suivi individualisé dans les écoles doctorales par des points d'étape réguliers. Développer les modules de formation (découverte du monde de l'entreprise, initiation à la pédagogie) pour les doctorants au delà des séminaires disciplinaires. Encourager la mobilité internationale des doctorants et les thèses en co-tutelle.**
- 31. Modifier l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux écoles doctorales pour encourager la présence de représentants du monde socio-économique et augmenter la proportion de doctorants dans ces conseils : le conseil pourrait comprendre par exemple un tiers de doctorants, un tiers de représentants du monde socio-économique, un tiers de chercheurs ou enseignants chercheurs de l'établissement ou non. Il pourrait se réunir au moins une fois par an en formation plénière, et au moins deux autres fois en formation restreinte aux doctorants, enseignants chercheurs et chercheurs.**

- 32. Mettre en place une « initiative nationale de l'enseignement en ligne » pour une offre ambitieuse de contenus pédagogiques multimédia en ligne assortie de délivrance de diplômes. Cette initiative répondra à des objectifs variés : les étudiants qui ne peuvent se déplacer, la formation tout au long de la vie, la francophonie, l'ouverture à l'international, etc. Elle clarifiera et éventuellement organisera l'écosystème de création et de mutualisation de contenus libres, l'organisation du contrôle des connaissances, les infrastructures, etc. Elle s'appuiera sur les universités pour la délivrance de diplômes ou de certificats, à l'instar des « MOOCs » (Massive Open Online Courses) qui se développent rapidement dans certains pays.**

- 33. Financer un grand programme de recherches en sciences humaines et sciences sociales, en sciences de l'éducation, en informatique, sur les outils numériques pour l'enseignement et sur les modifications de notre rapport au savoir induits par la rupture du numérique.**

- 34. Développer les archives ouvertes, les Licences nationales d'accès à des archives numériques, favoriser la diffusion des thèses et des travaux en ligne en général. Développer la formation des étudiants à la méthodologie documentaire. Développer les services documentaires personnalisés pour les chercheurs et les enseignants chercheurs (veille scientifique, bibliométrie,...).**

- 35. Développer l'usage des innovations pédagogiques utilisant des moyens numériques pour les enseignants de niveau supérieur, secondaire, primaire - notamment grâce à des formations spécifiques au sein des ESPE.**

- 36. Privilégier les enseignements en petits groupes et l'échange direct entre l'enseignant et l'étudiant, diminuer progressivement les enseignements en amphithéâtre, anticiper ces bouleversements dans les programmes de constructions immobilières des universités.**

- 37. Soutenir les disciplines à faibles effectifs mais à fort enjeu menacées de disparition. Inscrire le financement de ces disciplines dans le cadre d'une politique nationale, après les avoir identifiées et caractérisées, en partenariat avec l'OPECST.**

- 38. Mesurer le coût actuel des formations en fonction des secteurs disciplinaires, paragonner ces coûts dans les différents pays européens et dans les différentes régions françaises, prendre en compte l'évolution des pratiques pédagogiques contemporaines – en particulier dans les domaines des lettres, des arts, des langues, des sciences sociales et des sciences humaines – avec l'objectif de modifier en conséquence les paramètres de financement des formations dans les universités en fonction des disciplines (c'est à dire les paramètres disciplinaires du modèle SYMPA).**

- 39. Confier au CNOUS et aux CROUS la gestion de l'ensemble des bourses dans le cadre d'un guichet unique (bourses sur critères sociaux, bourses des collectivités, bourses des différents ministères).**
- 40. Refondre le système d'aides aux étudiants et mettre en place une nouvelle allocation d'études pour un plus grand nombre d'étudiants, versée sur des critères sociaux et d'assiduité. Financer ce programme en remettant à plat le système d'aides sociales (demi-part fiscale, APL,...)**
- 41. Améliorer les conditions de vie étudiantes en matière de santé par le développement d'aides à l'acquisition d'une couverture complémentaire, et la transformation des MPU en « Maisons de santé » sur les campus permettant l'accès à des généralistes et des spécialistes.**
- 42. Favoriser l'accès des étudiants au logement indépendant et adapté en augmentant le nombre de construction de logements sociaux gérés par les CROUS, en régulant les loyers à la relocation et ceux des logements de petite surface du parc locatif privé. Autoriser les collectivités qui le souhaitent à exonérer les étudiants non-résidents du CROUS de la taxe d'habitation. Développer des dispositifs spécifiques pour les cautions de locations pour les étudiants.**
- 43. Inclure dans le bilan social des universités un volet concernant les étudiants, avec des statistiques sur les conditions de vie, de réussite, de santé, des statistiques sociales et de genre.**
- 44. Améliorer l'attractivité internationale et l'accueil des étudiants étrangers, ainsi que des enseignants-chercheurs étrangers. Améliorer les procédures d'accueil, grâce à une coopération renforcée entre les différents acteurs (Campus France, postes diplomatiques, services préfectoraux, services dédiés des établissements et des organismes). Valoriser dans les contrats des établissements (ou à travers leur financement) le développement du Français langue étrangère et des cursus en anglais.**
- 45. Placer l'établissement Campus France sous le pilotage du MESR et concevoir son activité en partenariat avec les établissements pour faire prévaloir les objectifs d'enseignement supérieur et de recherche.**
- 46. Assurer l'accès aux droits sociaux pour les étudiants étrangers, l'adéquation de la carte de séjour aux objectifs du séjour. Veiller à ce que la durée des documents soit compatible avec l'obtention du diplôme et la possibilité d'une insertion professionnelle.**

47. Démocratiser l'accès au Master, notamment en créant des « contrats de tutorat Master-Licence » pour les étudiants en Master, contrats leur permettant de financer leurs études tout en travaillant dans leur domaine disciplinaire, en encadrant les étudiants de Licence – en premier lieu les étudiants en difficulté. Permettre de cumuler ces contrats de tutorats, ainsi que les autres emplois étudiants liés à la vie de l'université (travail en bibliothèque, en laboratoire, diffusion des sciences et techniques, vie culturelle ou vie étudiante) avec leur allocation.